



PRÉFET DES LANDES

12 AVR. 2018

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Mont de Marsan, le

Service Nature et Forêt

Affaire suivie par : Michel LANS
Tél : 05 58 51 32 92
Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Monsieur le président,

J'accuse réception de votre correspondance du 25 février dernier faisant suite à mon courrier du 12 février 2018 vous apportant une réponse à vos signalements de cultures de Miscanthus sur des parcelles forestières dans le département.

Dans votre courrier du 6 décembre 2017, vous nous indiquez des cas concrets que vous avez observés sur les communes de Mazerolles (lieu-dit « Beaussiet ») et Saint Perdon (Route d'Aurice), mais en ne nous fournissant pas d'élément de localisation suffisamment précis.

Vous voudrez donc bien me préciser la localisation exacte de ces cultures en milieu forestier afin que je puisse faire constater ces éventuelles situations.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Frédéric PERISSAT

Monsieur Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO
Landes
1581, route de Cazordite
40300 CAGNOTTE